

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
SÉANCE DU JEUDI 20 avril 2023**

L'An Deux Mil Vingt-trois, le jeudi 20 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 14 avril s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Gabriel RAULT, Adjoint au Maire, a été désigné Secrétaire de Séance.

20 AVRIL 2023					LIQUIDATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS D'UN AGENT SUITE A LA RUPTURE CONVENTIONNELLE
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2023	04	20	09	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	6
ABSENTS	2
APTES A VOTER	25



CONVOCAION	14-04-2023
RÉUNION	20-04-2023
AFFICHAGE	26-04-2023
TRANSMISSION	26-04-2023
<b>Contrôle de Légalité : DCLE/2</b>	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X		
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X		
	BERTIN Josyane	2è Adjointe			X ALLAIN Marie-Paule
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X		
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X		
	POUGET Léo	5è Adjoint	X		
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X		
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe			X MONNIER Philippe
	HUET Jean-Marie	CMD1	X		
	CHARLOT Karine	Conseillère			X GUINARD Brigitte
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X	
	DONNARD Roxane	Conseillère	X		
	DURAND Philippe	CMD2		X	
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X		
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X		
	LESNARD Pierre	Conseiller	X		
	MANIS Cécile	Conseillère			X LESNARD Pierre
	PILVEN Patrice	CMD4			X HERNOT Bruno
	ROUXEL Benoit	CMD5	X		
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X			
LEMEE Ginette	Conseillère	X			
LE BRICON Bruno	Conseiller	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller			X CHALVET Maryvonne
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X		
	DETREZ Nicole	Conseillère	X		
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X		
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X		
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>		<b>19</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

## **09 - Liquidation du Compte Epargne Temps d'un agent suite à la Rupture Conventionnelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la rupture conventionnelle, il y a lieu de procéder à la liquidation du compte épargne temps de M. SORETTE Alban, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe.

Pour rappel, la mise en place du compte épargne temps a été instituée dans la commune, par délibération du Conseil Municipal lors de la séance du 20 novembre 2014.

### **Rappel des règles d'application du compte épargne temps à ERQUY :**

- Alimentation de 14 jours maximum par an (7 jours de CA + 7 jours RC).
- Le nombre de jours inscrits sur le compte épargne-temps ne peut excéder 70 jours (2020).
- Les 15 premiers jours ne peuvent être pris (ordinairement) que sous forme de congés.
- L'indemnisation des jours de congés est possible à partir du 16<sup>ème</sup> jour, et seulement sur autorisation du Conseil municipal.
- Certaines situations particulières peuvent conduire à monétiser l'intégralité du CET.
- La monétisation est ainsi fixée au montant brut unitaire de 75.00€ (Catégorie C).

Le compte épargne-temps de M. SORETTE totalise 23 jours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'indemniser le reliquat des 23 jours capitalisés selon le barème en vigueur, ce qui détermine un montant brut de 1725.00 € (23 jours X 75,00 €).

### **Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer, Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

**D'APPROUVER** le versement compensateur d'une indemnité brute de 1725.00€ à M. SORETTE Alban, Adjoint Administratif Principal de 2ème classe correspondant à la capitalisation de 23 jours épargnés sur son compte épargne-temps, dans les conditions ci-dessus définies et suivant le barème légal en vigueur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au versement de l'indemnité considérée.

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables	25
- Vote défavorable	00
- Abstention	00

Le secrétaire de séance

Gabriel RAULT



Erquy, le 20 avril 2023

Le Maire,

Henri LABBE

